



Conseil économique et social

Distr. générale
15 décembre 2016
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-huitième session

7-10 mars 2017

Point 4 k) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour information : renforcement des capacités statistiques

Renforcement des capacités statistiques

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, établi conformément à la décision 2016/220 du Conseil économique et social et à la pratique établie, présente une vue d'ensemble des activités récemment menées par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat afin d'appuyer les actions engagées par les pays pour renforcer leurs capacités statistiques nationales et, ainsi, mieux relever le défi que pose le Programme de développement durable à l'horizon 2030 sur le plan des données. Dans ce rapport, le Secrétaire général fournit également des informations sur les nouvelles formes de collaboration permettant de synchroniser des initiatives et de tirer parti des partenariats et de la coordination en matière de renforcement des capacités statistiques. Il y passe en outre en revue les conclusions et recommandations formulées suite à l'évaluation récemment achevée de la contribution du système des Nations Unies pour le développement au renforcement des capacités nationales d'analyse statistique et de collecte de données aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement arrêtés au niveau international. La Commission est invitée à prendre acte du présent rapport.

* E/CN.3/2017/1.



Renforcement des capacités statistiques

I. Introduction

1. Suite à l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030¹, la communauté internationale a accordé une attention accrue à la nécessité de renforcer les capacités statistiques des pays en développement, pour qu'ils puissent mesurer et suivre les données relatives aux objectifs de développement durable, y compris les cibles et indicateurs connexes, et d'en rendre compte. L'objectif 17 est spécialement consacré au renforcement des moyens de mise en œuvre du Programme 2030. En effet, la cible 17.18 est libellée comme suit : « D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, l'objectif étant de disposer d'un plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays ».

2. La mise en place du cadre mondial d'indicateurs pour le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et des cibles correspondantes représente un défi de taille pour les producteurs de statistiques officielles dans tous les pays, qu'ils soient développés ou non. Pour appliquer le Programme 2030, les pays doivent répondre aux nouvelles exigences qui leur ont été imposées en matière de données, y compris définir rapidement des cibles et indicateurs nationaux. Ils devront élargir et adapter leur système statistique national à cette fin et pour rationaliser la production, en temps voulu, des statistiques officielles. Ils devront également se familiariser avec les méthodes et outils actuellement conçus au niveau mondial pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et des cibles correspondantes, en particulier dans de nouveaux domaines d'application de la statistique. Il est donc d'une importance vitale de développer et renforcer les capacités institutionnelles et techniques des pays en développement pour leur permettre de produire, dans le respect des normes internationales et des principes fondamentaux de la statistique officielle, des données de qualité, actualisées, exactes et ventilées, qui puissent aider les décideurs à élaborer des politiques reposant sur des données factuelles et tenant pleinement compte des aspects d'ordre économique, social et environnemental.

3. Au cours de la période 2015-2016, les efforts de renforcement des capacités de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat ont porté sur deux domaines essentiels, à savoir : a) le renforcement des capacités statistiques nationales aux fins de la mesure, du suivi et de l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, et de l'établissement de rapports à ce sujet; b) la modernisation accrue des systèmes nationaux de statistique, compte tenu des recommandations de la Commission de statistique concernant la révolution des données et l'utilisation de nouvelles technologies et de mégadonnées pour les statistiques officielles, notamment l'utilisation d'informations géospatiales et l'intégration de ces informations dans les données statistiques. Dans le domaine de la gestion de l'information géospatiale, la Division de statistique a continué de promouvoir la production et l'exploitation de

¹ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

données et d'outils géospatiaux pour appuyer le développement durable et les programmes mondiaux connexes².

4. Le présent rapport donne une vue d'ensemble des activités de renforcement des capacités menées par la Division de statistique dans le cadre de son Programme ordinaire de coopération technique et des projets récents ou en cours financés par le Compte pour le développement et les donateurs. On trouvera des informations supplémentaires sur les efforts de renforcement des capacités de la Division de statistique dans des domaines tels que la comptabilité nationale, les statistiques du commerce et du tourisme ou les statistiques démographiques et sociales dans les rapports pertinents de la Division présentés à la Commission de statistique. Dans le présent rapport, le Secrétaire général fournit également des informations sur les nouvelles formes de collaboration permettant de synchroniser des initiatives et de tirer parti des partenariats et de la coordination en matière de renforcement des capacités statistiques. Il y passe en outre en revue les conclusions et recommandations formulées suite à l'évaluation récemment achevée de la contribution du système des Nations Unies pour le développement au renforcement des capacités nationales d'analyse statistique et de collecte de données aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement arrêtés au niveau international.

II. Mise en œuvre du programme de renforcement des capacités pendant la période 2015-2016

5. Au cours de la période 2015-2016, la Division de statistique a organisé 53 ateliers et séminaires ainsi que 25 réunions de groupes d'experts, au cours desquels 5 308 spécialistes ont partagé leur expérience et reçu une formation (voir tableau 1). Elle a octroyé 177 bourses à des statisticiens et experts en informations géospatiales venus de pays en développement pour leur permettre de participer à 44 réunions régionales ou internationales.

Tableau 1

Nombre de manifestations et de participants en 2015 et 2016

Année	Ateliers et séminaires		Réunions de groupes d'experts		Voyages d'étude	
	Nombre de manifestations	Nombre de participants	Nombre de manifestations	Nombre de participants	Nombre de manifestations	Nombre de participants
2015	25	1 420	10	823	21	67
2016	28	1 914	15	1 151	23	110
Total	53	3 334	25	1 974	44	177

² Voir également les documents de la Commission de statistique suivants : le rapport du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (E/CN.3/2017/3), le rapport du Secrétaire général sur le programme de transformation de la statistique officielle (E/CN.3/2017/5), le rapport du Groupe de travail mondial sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle (E/CN.3/2017/7) et le rapport du Groupe d'experts sur l'intégration des données statistiques et géospatiales (E/CN.3/2017/10).

6. Le tableau 2 présente les cinq grands thèmes auxquels étaient consacrées les manifestations, à savoir : a) les statistiques démographiques et sociales; b) les statistiques économiques (commerce international, mondialisation économique, tourisme, énergie, industrie) au regard de la comptabilité nationale; c) les statistiques de l'environnement et la comptabilité environnementale et économique; d) les statistiques portant sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable; e) la gestion de l'information géospatiale.

Tableau 2

Nombre d'ateliers, de réunions de groupes d'experts et de séminaires par thème

<i>Année</i>	<i>Statistiques démographiques et sociales</i>	<i>Statistiques économiques (commerce international, mondialisation économique, tourisme, énergie, industrie) au regard de la comptabilité nationale</i>	<i>Statistiques de l'environnement et comptabilité environnementale et économique</i>	<i>Statistiques portant sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable</i>	<i>Gestion de l'information géospatiale</i>
2015	6	6	10	8	5
2016	11	6	9	13	4
Total	17	12	19	21	9

A. Programme ordinaire de coopération technique

7. Le programme ordinaire de coopération technique³ soutient le renforcement des capacités mené par les pays en développement visant à réaliser les objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment les objectifs de développement durable, et à donner suite aux textes issus des conférences et réunions au sommet des Nations Unies. Les activités de renforcement des capacités de la Division de statistique au titre du programme ordinaire de coopération technique s'appuient largement sur les travaux normatifs de la Commission de statistique et font suite aux directives de politique générale et aux programmes d'action arrêtés lors des sessions de la Commission.

8. En 2015 et 2016, compte tenu des conclusions des débats sur les indicateurs du développement et des normes statistiques internationales applicables adoptées par la Commission de statistique, les activités de renforcement des capacités de la Division de statistique ont porté essentiellement sur deux grands domaines : a) le renforcement des capacités statistiques nationales aux fins de la mesure, du suivi et de l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable au moyen de l'utilisation des indicateurs, et de l'établissement de rapports à ce sujet; b) la modernisation accrue des systèmes nationaux de statistique, compte tenu des recommandations de la Commission concernant la révolution des données et l'utilisation de nouvelles technologies et de mégadonnées pour les statistiques officielles, notamment l'information géospatiale et l'intégration de cette information dans les données statistiques. Dans le domaine de la gestion de l'information géospatiale, la Division a cherché à stimuler la

³ Créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 58 (I) datée du 14 décembre 1946.

production et l'exploitation de données géospatiales et d'outils pour appuyer le développement durable et les programmes mondiaux connexes.

9. Les activités de renforcement des capacités les plus fréquemment financées par le programme ordinaire de coopération technique ont été : a) l'organisation d'ateliers de formation et de séminaires à l'échelle régionale et sous-régionale par la Division de statistique, soit seule, soit en partenariat avec les commissions régionales et d'autres organisations partenaires ou institutions spécialisées régionales ou internationales; b) la prestation de services consultatifs par les quatre conseillers interrégionaux de la Division, ainsi que par des spécialistes sous contrat de courte durée (membres du personnel et consultants) agissant en tant que personnes ressources et formateurs, dans les domaines du recensement, de la gestion des informations géospatiales, de la formation en statistiques, du renforcement des capacités, et de l'organisation des systèmes statistiques nationaux; c) l'allocation de bourses, l'offre de formations de courte durée, de voyages d'étude et de stages de formation en cours d'emploi aux statisticiens et aux spécialistes de l'information géospatiale issus de pays en développement, pour leur permettre de mettre à jour et de renforcer leurs connaissances et compétences dans le domaine des statistiques et de la gestion de l'information géographique, et d'établir des réseaux régionaux et internationaux.

10. En 2015 et 2016, 17 ateliers et manifestations auxquelles ont pris part 76 bénéficiaires de bourse individuelle (voir tableau 1) ont été organisés dans le cadre du programme ordinaire de la Division.

11. Les pays en développement dans presque toutes les régions ont reçu un appui et une formation concernant l'application des *Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, Révision 3*⁴, qui ont été adoptés par la Commission de statistique en 2014. Sept ateliers visant à promouvoir l'ensemble des normes actuelles révisées relatives aux registres et statistiques de l'état civil ont été organisés dans les pays suivants : Azerbaïdjan (mai 2015), Turquie (septembre 2015), Chili (novembre 2015), Trinité-et-Tobago (décembre 2015), Nouvelle-Calédonie (février 2016), Guatemala (août 2016) et Oman (novembre 2016). Ces ateliers, auxquels ont participé un officier de l'état civil et un statisticien officiel de chaque pays, ont porté sur plus d'une centaine de pays (d'Afrique, d'Asie-Pacifique, d'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que des pays arabophones), donnant ainsi la possibilité aux plus de 200 participants de saisir les subtilités de la version révisée du cadre méthodologique des registres et statistiques de l'état civil.

12. Dans le cadre du programme de mise en œuvre du Système de comptabilité environnementale et économique (SCEE), trois ateliers visant à former des formateurs au Schéma directeur du SCEE ont été organisés, en Éthiopie (février 2015), au Chili (juillet 2015) et au Japon (février 2016). Le programme de formation, fondée sur une méthode d'apprentissage mixte, a comporté trois phases : une formation en ligne obligatoire, un atelier en présentiel et une phase de suivi, prévue après la semaine de l'atelier. Au cours de cette dernière phase, qui a été un élément important de la formation des formateurs, ces derniers ont organisé des séminaires nationaux sur le SCEE afin de jeter les bases pour le lancement d'autres

⁴ Études statistiques, Série M, n° 19/Rev.3 (publication des Nations Unies : numéro de vente : F.13.XVII.10)

projets de comptabilité environnementale et économique et de comptabilité pour les écosystèmes.

13. En 2015 et 2016, dans le cadre du programme ordinaire, la Division de statistique a renforcé les capacités nationales aux fins de mise en œuvre du Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement (2013). La version révisée du Cadre avait été adoptée par la Commission de statistique, lors de sa quarante-quatrième session tenue en 2013, en tant que cadre de renforcement des programmes de statistiques de l'environnement dans les pays. La Commission a estimé que la version révisée du Cadre était un instrument utile dans le contexte des objectifs et cibles de développement durable [E/2013/24, chap. I.C, décision 44/105 c)]. Les ateliers organisés à Maurice (janvier 2015) et au Togo (octobre 2015) visaient à fournir des connaissances détaillées et une bonne compréhension des approches contemporaines des statistiques de l'environnement aux statisticiens des offices nationaux de statistique et aux experts de certains ministères de l'environnement ou d'institutions équivalentes, leur permettant de recenser les lacunes et insuffisances des données environnementales et contribuant à la production régulière de statistiques de l'environnement exactes et fiables.

14. Une série de sept conférences sur l'élaboration d'un programme de transformation de la statistique officielle a été organisée au niveau sous-régional entre novembre 2015 et octobre 2016, sur la base des résultats de la Conférence mondiale de haut niveau organisée par la Division de statistique et l'Office statistique de l'Union européenne (EUROSTAT) en janvier 2015 à New York, et du constat formulé par la Commission de statistique à sa quarante-sixième session selon lequel, de nouvelles exigences de statistiques de qualité étant apparues, il était nécessaire de moderniser les systèmes statistiques aux niveaux national, régional, sous-régional et international. Quatre de ces conférences ont été financées par des fonds du programme ordinaire de coopération technique, à savoir les conférences qui se sont tenues en Thaïlande (août 2016) à l'intention des pays d'Asie et du Pacifique, à la Barbade (septembre 2016) à l'intention des pays des Caraïbes, au Chili (septembre 2016) à l'intention des pays d'Amérique latine et au Bélarus (octobre 2016) à l'intention des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. Le conseiller interrégional compétent en matière d'organisation des systèmes statistiques nationaux auprès de la Division a apporté son soutien à l'organisation des conférences qui se sont tenues au Gabon (octobre 2015) à l'intention des pays d'Afrique, en Turquie (avril 2016) à l'intention des États arabes et en Croatie (octobre 2016) à l'intention des pays d'Europe du Sud-Est. Cette série de conférences avait pour objectif de faire le point sur les diverses initiatives internationales, régionales et nationales, déjà prises ou prévues, portant sur l'intégration et la modernisation des systèmes statistiques, et de remanier le plan d'action mondial visant à appuyer l'évaluation et l'utilisation des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, afin qu'il puisse être harmonisé avec les priorités et défis nationaux et régionaux. Le premier rapport d'activité sur le programme de transformation de la statistique officielle a été présenté à la Commission de statistique lors de sa quarante-septième session, et un rapport final, ainsi que des plans d'action mondiaux et régionaux, ont été établis afin d'être présentés à la Commission à sa quarante-huitième session⁵.

⁵ E/CN.3/2016/4 et E/CN.3/2017/5, respectivement.

15. La Division de statistique, en collaboration avec Statistics Korea (KOSTAT), a organisé, en novembre 2016, un séminaire international sur le thème : « Les objectifs de développement durable : la ventilation des données en République de Corée ». Les participants ont examiné certaines des difficultés rencontrées par les systèmes statistiques nationaux dans la production des données ventilées nécessaires au suivi de la mise en œuvre des objectifs et des cibles de développement durable. D'autres sujets ont été examinés, parmi lesquels : les expériences nationales et les difficultés rencontrées dans la production de données ventilées, les solutions novatrices pour faire face aux besoins en matière de données dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les initiatives de renforcement des capacités statistiques.

16. Traditionnellement, les bourses relevant du programme ordinaire de coopération technique étaient attribuées aux statisticiens et aux spécialistes de l'information géospatiale originaires de pays en développement, afin qu'ils puissent assister aux réunions du Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale, du Groupe d'Oslo sur les statistiques de l'énergie, du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale, des commissions régionales dans le domaine de la comptabilité nationale, du sous-groupe technique de la Classification internationale type par industrie, ainsi qu'aux conférences du *Centre for International Research on Economic Tendency Surveys*, aux sessions du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques et à d'autres réunions régionales et internationales d'organisations partenaires. En 2015 et 2016, la Division de statistique a attribué 76 bourses individuelles qui ont permis aux bénéficiaires d'assister à 13 manifestations.

17. Les ressources du programme ordinaire ne peuvent satisfaire qu'à une proportion limitée des demandes d'assistance technique émanant des pays. Les activités comprennent souvent une assistance initiale, qui est ensuite complétée par l'intermédiaire de projets financés par des ressources budgétaires externes, des fonds d'affectation spéciale ou le Compte pour le développement. Ces effets multiplicateurs renforcent la cohérence et optimisent l'effet produit par le programme de renforcement des capacités de la Division de statistique, qui tire parti des synergies et complémentarités qui se créent avec les projets financés par diverses sources. Grâce à la coopération Sud-Sud, les projets ont pour effet d'augmenter le nombre de pays bénéficiaires et permettent de développer des partenariats aux niveaux national, régional, sous-régional et interrégional.

18. Grâce à un financement provenant de son compte de recettes, la Division de statistique aide les pays en développement à améliorer la qualité, la disponibilité et la diffusion de leurs statistiques officielles du commerce afin de les incorporer dans ses bases de données, notamment les bases de données Comtrade et Service Trade de l'ONU. Des ateliers de formation régionaux sont régulièrement organisés dans les domaines des statistiques du commerce international de marchandises, des statistiques du commerce des services et des statistiques du tourisme, et des bourses sont attribuées à cette fin. En 2015 et 2016, la Division de statistique a organisé des ateliers en El Salvador (février 2015), à Oman (février 2016) et au Turkménistan (septembre 2016).

B. Projets financés à l'aide du Compte pour le développement

19. Durant la période 2015-2016, la Division de statistique a poursuivi la mise en œuvre de deux projets financés à l'aide du Compte pour le développement. La période a aussi été marquée par l'aboutissement de deux autres projets et le lancement du Programme sur les statistiques et les données.

20. Le projet sur quatre ans de renforcement des capacités de gestion des données géospatiales dans les pays en développement en vue d'améliorer les politiques nationales, régionales et internationales, dont le taux d'exécution a été de 89,3 %, a pris fin en décembre 2015. Les principales réalisations escomptées étaient les suivantes : a) faire en sorte que les institutions nationales soient mieux à même d'assurer une plus large disponibilité des données et informations géospatiales; et b) élargir l'accès d'un large éventail d'utilisateurs et de décideurs, aux niveaux national, régional et mondial, aux infrastructures de données géospatiales, grâce à l'élaboration de normes communes et à l'intégration des données statistiques et géospatiales. Il est fort probable que la pleine réalisation de ces objectifs aura une incidence positive dans les pays en développement dans un avenir proche. Ce projet a également contribué de façon déterminante à l'établissement et au renforcement des mécanismes intergouvernementaux régionaux de gestion de l'information géospatiale mondiale ainsi qu'à la coordination et à la coopération entre les mécanismes nationaux, régionaux et mondiaux.

21. Le projet visant à aider les pays en développement à mesurer les progrès réalisés vers une économie verte a été entrepris afin d'atténuer les principaux obstacles rencontrés par les décideurs de nombreux pays en développement pour prendre des décisions en connaissance de cause dans ce domaine. Son objectif était double. Il s'agissait, d'une part, d'établir une liste d'indicateurs pour mesurer les progrès réalisés vers une économie verte par les pays en développement, sur la base des travaux en cours au niveau international, et, de l'autre, de renforcer la capacité statistique de certains pays en développement de produire des données pour les indicateurs convenus sur l'économie verte. Le projet, qui a été mis en œuvre dans huit pays pilotes quatre situés dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes (Chili, Colombie, Équateur et Pérou) et quatre dans la région de l'Asie et du Pacifique (Bhoutan, Malaisie, Mongolie et Viet Nam), s'est révélé opportun et très pertinent, compte tenu de l'importance accordée dans les décisions intergouvernementales à la mise au point d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Il a non seulement atteint ses objectifs, mais a également permis le lancement de plusieurs initiatives, en particulier grâce aux travaux entrepris par divers organismes nationaux de statistique sur les indicateurs de l'économie verte. Il s'est achevé en juin 2016, avec un taux d'exécution de 99,4 %, soit le plus haut jamais atteint pour un projet de la Division de statistique financé à l'aide du Compte pour le développement.

22. La Division de statistique a poursuivi la mise en œuvre de son projet visant à prêter appui aux États Membres dans le domaine de l'élaboration et du renforcement des statistiques de l'environnement et de la comptabilité environnementale et économique intégrée en vue d'assurer un meilleur suivi du développement durable. Le suivi et la mesure des progrès accomplis sur la voie du développement durable sont déficients en raison du manque de statistiques et d'indicateurs concernant l'environnement et d'une comptabilité environnementale et économique intégrée trop peu développée. Le projet vise donc à lever les obstacles

techniques et institutionnels à l'établissement de statistiques régulières de l'environnement et de comptes économiques et environnementaux au niveau national. Il se compose de deux modules. Le module A, qui compte cinq pays participants situés dans la sous-région de la Communauté d'Afrique de l'Est (Burundi, Kenya, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Rwanda), vise à renforcer les capacités nationales relatives à la production de statistiques de l'environnement et s'appuie sur le Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement 2013 et ses outils. Le module B est axé sur la mise en œuvre du Système de comptabilité environnementale et économique (SCEE) de 2012 dans quatre pays de deux sous-régions, à savoir le Kenya et l'Ouganda (Afrique) et la Malaisie et le Viet Nam (Asie). La mise en œuvre du projet s'est intensifiée en 2016, avec la réalisation d'une série de missions d'évaluation et d'ateliers nationaux et régionaux dans les pays concernés. Son achèvement est prévu d'ici à la fin de 2017.

23. La Division de statistique aide les pays en développement à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 grâce au projet sur le renforcement des capacités statistiques nationales nécessaires pour mesurer, suivre, évaluer et enregistrer les progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs du développement durable pour l'après-2015. Dans le cadre de ce projet, dont la mise en œuvre s'étend sur une période de trois ans, de fin 2014 à fin 2017, une assistance est fournie aux organismes nationaux de statistique de six pays pilotes (Cambodge, Éthiopie, Ouganda, Philippines, Rwanda et Viet Nam), situés dans deux régions (Afrique et Asie et Pacifique). Parmi les activités réalisées figurent notamment des études théoriques des capacités statistiques dont disposent actuellement les pays pour suivre et enregistrer les progrès accomplis dans la réalisation de ces buts et objectifs ainsi que des ateliers et des missions d'assistance technique sur le terrain pour favoriser une meilleure prise de conscience des obligations de suivi et de signalement associées au cadre actuel d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, l'examen des priorités, l'évaluation des capacités et des lacunes au niveau national, l'aide à l'établissement de plans de suivi et de signalement et le renforcement des capacités à cette fin. Les résultats obtenus dans les six pays pilotes seront partagés au niveau régional, afin de permettre à d'autres pays de tirer parti de cette expérience. Ce projet est par ailleurs censé servir de tremplin à la mise en œuvre du Programme sur les statistiques et les données, qui est beaucoup plus exhaustif et étendu.

Programme sur les statistiques et les données

24. Dans le cadre de la dixième tranche du Compte pour le développement, la Division de statistique met en œuvre, en collaboration avec les autres entités d'exécution des Nations Unies, le Programme sur les statistiques et les données. Ce programme a été élaboré en réponse à la demande adressée par le Secrétaire général à tous les organismes des Nations Unies pour qu'ils se donnent les moyens de contribuer efficacement à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Secrétaire général les a engagés à concevoir de nouvelles manières d'agir qui mettent l'accent sur l'esprit de collaboration et de responsabilité collective et produisent des résultats au niveau national coïncidant avec les stratégies et les priorités des différents pays. Deux cibles de l'objectif de

développement durable 17⁶ (Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser), classées à la rubrique « Données, suivi et application du principe de responsabilité », sont par ailleurs très clairement visées par le Programme.

25. Le Programme sur les statistiques et les données illustre une nouvelle logique innovante : les 10 entités⁷ chargées de l'exécution des projets doivent collaborer en tirant profit des compétences techniques et des avantages comparatifs de chacune, l'objectif commun étant d'aider les pays en développement à surmonter les difficultés relatives à la production de données pour le nouveau programme de développement. Jusqu'ici, trois à quatre projets relatifs aux statistiques étaient financés par tranche du Compte pour le développement, avec un budget allant de 500 000 dollars à un million de dollars. Le Programme sur les statistiques et les données, qui bénéficie d'un budget de 10 millions de dollars, constitue donc le plus grand projet financé à l'aide du Compte pour le développement à avoir été approuvé par les États Membres. Plutôt qu'un amalgame de différents projets et propositions, il a été conçu comme un tout unifié et structuré, ce qui en fait une plateforme idéale pour aider les pays en développement à surmonter les difficultés auxquelles ils font face en matière de statistiques et de données. Il aura probablement ainsi un bien plus grand impact et des résultats bien plus durables, d'autant que les progrès pourront être reproduits dans l'ensemble des régions.

26. Pour l'essentiel, le Programme vise à répondre aux besoins des pays en matière de dispositifs institutionnels, en accordant un intérêt particulier à la création ou au renforcement de systèmes statistiques nationaux permettant de mesurer et de suivre les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable ainsi qu'à l'adaptation des stratégies nationales aux fins de l'élaboration de programmes statistiques, entre autres. Les entités responsables s'attacheront également à compléter les données dans certains domaines pertinents pour le suivi des objectifs de développement durable et, pour ce faire, elles devront concevoir de nouvelles solutions et méthodes, notamment en mettant à profit le rôle moteur qu'elles jouent dans certains domaines sectoriels et thématiques. Par ailleurs, elles œuvreront à la création d'un portail d'apprentissage en ligne concernant la production et l'utilisation d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, grâce auquel les acteurs concernés auront accès au grand nombre de documents et de connaissances disponibles dans le système des Nations Unies sur les outils et les méthodes de mesure statistiques.

27. Le Programme s'articule autour de quatre piliers distincts : les moyens de mise en œuvre, les statistiques environnementales, les statistiques sociales et les statistiques économiques. Le domaine des statistiques sociales est lui-même subdivisé en quatre sous-composantes distinctes, à savoir : a) la population et les statistiques démographiques; b) les statistiques ventilées par sexe; c) les statistiques de la pauvreté et de l'inégalité; et d) les statistiques rendant compte du caractère

⁶ Cibles 17.18 et 17.19.

⁷ Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Commission économique pour l'Afrique, Commission économique pour l'Europe, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale.

pacifique et inclusif de la société (statistiques de la criminalité et de la justice pénale). Cette structure en piliers et sous-composantes témoigne de la reconnaissance du fait que les entités doivent prendre en charge des questions sectorielles spécifiques et travailler en étroite collaboration avec les producteurs et les utilisateurs de données dans les domaines concernés. Une entité chef de file et une entité cochef de file sont chargées pour chaque pilier et chaque sous-composante de coordonner les débats stratégiques entre toutes les entités et d'assurer la mise en œuvre en temps voulu des différentes activités. Les entités chefs de file ont également pour mission de remédier aux problèmes de mise en œuvre et peuvent décider de modifier le plan de travail pour l'adapter à de nouvelles situations imprévues.

28. Afin de garantir une mise en œuvre efficace du Programme et de mettre à profit les compétences et l'expertise uniques des 10 entités d'exécution, les entités mondiales exerceront leur rôle de chef de file essentiellement dans le but de renforcer les normes existantes et d'élaborer de nouvelles normes et méthodes statistiques dans différents domaines sectoriels. Dans les domaines où elles ont un avantage comparatif important ou un intérêt plus marqué, les commissions régionales exerceront ce rôle pour développer de nouveaux champs de données. Par ailleurs, ce sont principalement les cinq commissions régionales qui seront chargées de diffuser les nouvelles méthodes et normes statistiques dans les pays qui relèvent de leur compétence en organisant des ateliers et des séminaires d'échange des connaissances et du savoir-faire aux niveaux national, sous-régional et régional. Elles s'emploieront également à promouvoir, au niveau national, le renforcement de l'environnement institutionnel statistique et les processus de production de statistiques, et elles étudieront l'utilisation des nouvelles technologies et des mégadonnées. Les membres des organismes mondiaux pourront, le cas échéant, participer à ces activités en tant qu'experts. En utilisant les mécanismes existants au sein desquels la communauté statistique est présente, les commissions régionales contribueront à diffuser les connaissances dans leurs régions respectives.

29. La mise en œuvre du Programme se fera en deux temps. Des activités ont déjà été entreprises aux termes de la première phase, qui couvre la période allant de septembre 2016 à décembre 2017 et durant laquelle l'accent est mis sur la prise de conscience des besoins liés au cadre d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, sur le renforcement des arrangements institutionnels, notamment les processus de production, et sur la réalisation d'une analyse des lacunes dans certains pays. La deuxième phase, qui couvrira la période 2018-2019, sera davantage axée sur le développement méthodologique des indicateurs, sur la mise en œuvre et sur le renforcement à plus grande échelle des capacités et sur la formation.

Réseau d'institutions dispensant des formations dans le domaine de la statistique

30. L'organisation de formations relatives à divers domaines de la statistique officielle est l'une des principales activités de renforcement des capacités. La mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 s'accompagne d'une très forte demande en matière de renforcement des capacités statistiques, et la demande de formation dans ce domaine devrait être encore plus élevée. Traditionnellement, la formation est dispensée dans le cadre de séminaires et d'ateliers se tenant aux niveaux international et régional, voire, si les ressources le permettent, aux niveaux sous-régional et sous-national. Des visites d'étude sont

également organisées de façon périodique pour les statisticiens des différents pays. La plupart des formations et séminaires visent à faire connaître les activités normatives de la Commission de statistique, qu'elles soient nouvelles ou actualisées. Des questions s'étant posées quant à l'ouverture et à la viabilité de ce mécanisme de prestation de services de formation, la Division de statistique a lancé une nouvelle initiative visant à coordonner les activités de formation statistique entreprises partout dans le monde. Le premier pas fait dans ce sens a été l'organisation d'une manifestation parallèle lors de la quarante-septième session de la Commission, en mars 2016⁸.

31. Plusieurs institutions internationales, régionales et nationales dispensent des formations dans le domaine de la statistique officielle. Les rassembler dans un même réseau facilitera le partage des supports didactiques et la mise en commun des meilleures pratiques. La création de ce réseau permettra également de mieux harmoniser les programmes de formation et de s'assurer qu'ils sont conformes aux normes statistiques adoptées au niveau international. La formation se fera principalement en ligne, de façon à être accessible à un plus grand nombre et plus économique. En outre, ce mode de formation aura une plus large portée et sera plus systématique et efficace que les ateliers spéciaux organisés périodiquement, contribuant au renforcement durable des capacités en matière de statistique officielle dans le monde entier. La priorité sera donnée à l'élaboration de cours spécialisés et de programmes de formation ayant trait au Programme 2030 et au cadre mondial d'indicateurs. Dans ce contexte, il sera crucial d'établir un partenariat et de développer une collaboration avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, qui jouit d'une longue expérience et d'une solide réputation en matière de formation et de renforcement des capacités. D'autres entités et partenaires internationaux des Nations Unies seront progressivement invités à apporter leur contribution, de façon à accroître la portée et la teneur des activités organisées dans les centres de formation. Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme sur les statistiques et les données, la Division de statistique a commencé à recenser les institutions de formation existantes et s'attache à mettre en place un portail d'apprentissage en ligne. Elle fournira plus de précisions à ce sujet à la Commission de statistique lors de ses prochaines sessions.

C. Projets financés par des donateurs

32. Au cours de la période 2015-2016, la Division de statistique a poursuivi la mise en œuvre de cinq projets pluriannuels de renforcement des capacités et de quatre accords de subvention.

33. Deux projets pluriannuels relevant du domaine du renforcement des capacités statistiques et de la gestion de l'information géospatiale sont financés par le Gouvernement chinois. La Division de statistique collabore étroitement avec le Bureau national des statistiques et l'Administration nationale des levés, de la cartographie et de l'information géospatiale de Chine aux fins de leur mise en œuvre. Les deux projets apportent un appui solide aux systèmes statistiques et aux systèmes d'information géospatiale nationaux des pays en développement et renforcent leurs capacités dans ces deux domaines d'activité. À la fin de l'année 2014, le succès du premier projet de cinq ans sur le renforcement des capacités

⁸ <http://unstats.un.org/unsd/statcom/47th-session/side-events/>.

statistiques, notamment dans le domaine des statistiques de base, en Chine et dans d'autres pays en développement d'Asie, a permis de lancer la deuxième phase du projet en 2015, pour cinq années supplémentaires.

34. Conjointement avec ONU-Femmes, la Division de statistique a poursuivi la mise en œuvre de l'initiative Faits et données concernant l'égalité des sexes (initiative EDGE) qui vise principalement à élaborer des directives méthodologiques sur la mesure de la propriété individuelle et de l'entrepreneuriat sous l'angle de la problématique hommes-femmes. En 2015 et 2016, les bureaux de statistique nationaux des sept pays⁹ ont expérimenté la collecte de données sur la propriété et l'entrepreneuriat, afin de tester et d'affiner le projet de directives. Ces études pilotes ont permis de tester les principaux volets de la méthode EDGE, y compris la conception des questionnaires, les protocoles de sélection des personnes interrogées et les indicateurs recommandés en vue de l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles et tenant compte de la problématique hommes-femmes. La Commission est également invitée à formuler ses observations sur le projet de directives méthodologiques pour la production de statistiques sur la propriété et l'entrepreneuriat sous l'angle de la problématique hommes-femmes¹⁰.

35. En 2015, la Division de statistique a commencé à mettre en œuvre le projet sur le renforcement des statistiques des incapacités à l'ère du Programme de développement pour l'après-2015, financé par le Ministère australien des affaires étrangères et du commerce. Le projet devrait permettre : a) l'élaboration de directives internationales pour la mesure des incapacités, en tenant compte des instruments de mesure existants, des bonnes pratiques nationales et des expériences nationales; b) le renforcement de la capacité des systèmes statistiques nationaux à collecter et à produire des statistiques pertinentes et de qualité sur les incapacités, en se fondant sur les directives internationales. Plusieurs réunions régionales sur la mesure et les statistiques des incapacités à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme mondial de recensements de la population et des logements (2020) ont été organisées en 2016. Elles ont permis d'examiner les stratégies pour la compilation des données sur les incapacités aux fins du suivi des objectifs de développement durable, de mettre en commun les expériences nationales et de favoriser la coopération intrarégionale.

36. À la fin de l'année 2016, la Division de statistique, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, a achevé le projet relatif au Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes (SCEE) (comptabilité expérimentale) grâce auquel sept pays pilotes, à savoir l'Afrique du Sud, le Bhoutan, le Chili, l'Indonésie, Maurice, le Mexique et le Viet Nam, ont pu tester le SCEE et poursuivre la mise en œuvre du module expérimental. Le projet aboutira à des résultats concrets tels que l'élaboration d'une stratégie mondiale de mise en place du module expérimental relatif aux écosystèmes du SCEE et la mise au point d'une stratégie de communication, de directives et de matériel didactique d'introduction sur la compilation des données comptables nécessaires au module expérimental.

⁹ Afrique du Sud, Géorgie, Maldives, Mexique, Mongolie, Ouganda et Philippines.

¹⁰ E/CN.3/2017/11, sect. III et par. 36 b).

37. Parmi les autres accords de subvention approuvés et mis en œuvre par la Division de statistique, on peut citer le projet sur l'amélioration des statistiques ventilées par sexe, financé par la Banque mondiale; l'organisation de conférences régionales et sous-régionales sur le programme de transformation de la statistique officielle à l'appui du Programme de développement pour l'après-2015 et l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre et de communication concernant le Système de comptabilité environnementale et économique pour les écosystèmes, tous deux financés par EUROSTAT; l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle, financée par le Bureau australien de statistique.

38. En 2017, la Division de statistique va lancer deux nouveaux projets financés par des donateurs. Le projet sur la comptabilisation du capital naturel et l'évaluation des services écosystémiques, financé par la Commission européenne, sera associé à cinq pays, à savoir l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, l'Inde, et le Mexique, dans lesquels la biodiversité est en danger, et leur permettra d'améliorer leurs connaissances en matière d'évaluation des écosystèmes et de leurs services. Le projet sur le suivi des objectifs de développement durable, financé par le Ministère du développement international du Royaume-Uni, est un prolongement du précédent projet visant à améliorer la collecte, la disponibilité et la diffusion des indicateurs nationaux de développement, y compris les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement, qui a été mené entre 2009 et 2015. Il permettra de mettre en place la diffusion et l'échange d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable fondés sur le système d'échange de données et de métadonnées statistiques SDMX dans 20 pays d'Asie et d'Afrique.

39. Dans le cadre des projets financés par des donateurs, la Division de statistique remercie les Gouvernements de l'Australie, de la Chine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ainsi que ses organisations partenaires, à savoir la Commission européenne, l'Office statistique de l'Union européenne (EUROSTAT), la Banque mondiale, le PNUE, ONU-Femmes et d'autres partenaires, pour l'appui qu'ils ont apporté à ses programmes de renforcement des capacités, et espère recevoir un appui et une collaboration plus marqués dans les années à venir.

III. Évaluation de la contribution du système des Nations Unies pour le développement au renforcement des capacités nationales en matière d'analyse statistique et de collecte de données à l'appui de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement arrêtés au niveau international

40. Au cours de la période 2014-2016, le système des Nations Unies pour le développement a fait l'objet d'une évaluation indépendante qui visait à mesurer sa contribution au renforcement des capacités nationales en matière d'analyse statistique et de collecte de données à l'appui de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement arrêtés au niveau international. Il s'agissait de l'une des deux évaluations pilotes menées en

application de la résolution 68/229 de l'Assemblée générale¹¹ dans le cadre de l'examen quadriennal complet¹².

41. Le but principal de cette évaluation était d'aider le système des Nations Unies à apporter un soutien plus ferme au renforcement des capacités statistiques nationales en vue de la réalisation des objectifs nationaux de développement, y compris des objectifs de développement durable. Les objectifs de l'évaluation étaient les suivants : a) donner des précisions sur l'importance et l'évolution des capacités statistiques nationales; b) analyser le rôle et le positionnement stratégique du système des Nations Unies à l'appui des capacités statistiques nationales dans le cadre d'une action internationale plus large; c) évaluer, dans la mesure du possible, la contribution de l'appui apporté par le système des Nations Unies au renforcement des capacités statistiques nationales et la valeur ajoutée de cette contribution, ainsi que les facteurs qui peuvent expliquer ce rôle et les résultats obtenus; d) recommander des mesures stratégiques pour améliorer à l'avenir la contribution du système des Nations Unies au renforcement des capacités statistiques nationales, moyennant des modifications de son rôle, de son positionnement et de ses méthodes.

42. L'évaluation, qui a bénéficié d'une large participation des parties prenantes, visait toutes les entités des Nations Unies intervenant dans le renforcement des capacités statistiques nationales, à compter de 2000, l'accent ayant été mis sur les cinq dernières années. Elle a été réalisée par le Groupe d'encadrement de l'évaluation, qui était secondé par un groupe consultatif spécial, le groupe de référence des principales parties prenantes, et une équipe de consultants. Les conclusions et recommandations de l'évaluation sont étayées par 16 études de pays (6 visites de pays et 10 études sur documents), l'examen de 23 évaluations au niveau des pays (17 évaluations du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et 6 autres évaluations), l'examen de 12 évaluations mondiales ou régionales (4 évaluations de l'ONU et 4 évaluations hors ONU) et 27 entretiens avec de grandes organisations de parties prenantes (19 organismes des Nations Unies et 8 organisations partenaires).

43. Les auteurs de l'évaluation ont conclu que le système des Nations Unies avait apporté une utile contribution au renforcement des capacités nationales de production de statistiques, mais qu'il restait une tâche difficile à accomplir, à savoir favoriser un meilleur usage des statistiques. Le positionnement stratégique du système des Nations Unies devait être renforcé à l'échelle mondiale, régionale et nationale. À l'échelle nationale, il fallait améliorer la coordination, la cohérence et l'intégration pour renforcer la contribution du système des Nations Unies. Les auteurs ont également recommandé que le soutien au renforcement des capacités statistiques nationales devienne une priorité stratégique majeure pour le système des Nations Unies et que l'objectif principal, dans ce contexte, soit une meilleure utilisation des statistiques pour appuyer la réalisation des objectifs nationaux de développement, y compris des objectifs de développement durable. Dans l'ensemble, l'évaluation offre une bonne base pour structurer les échanges de vues sur l'aide que le système des Nations Unies apporte sans relâche aux pays, et sur les changements qui sont nécessaires pour améliorer sa valeur comparative dans un

¹¹ La deuxième évaluation pilote porte sur la métaévaluation et la synthèse des évaluations du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2010 à 2014).

¹² Voir également la résolution 67/226 de l'Assemblée générale.

monde diversifié et en mutation rapide où plusieurs parties prenantes cherchent toutes à améliorer les résultats en matière de développement.

44. Les principales conclusions et recommandations de l'évaluation sont reproduites ci-après¹³. Il convient de noter qu'il est mentionné expressément, dans le commentaire de la Recommandation 4, que la Commission de statistique de l'ONU, en tant qu'organe intergouvernemental réunissant tous les responsables des bureaux de statistiques nationaux, devrait jouer un rôle de premier plan, avec les organisations concernées en dehors de l'ONU, dans l'élaboration d'un cadre stratégique pour les cinq prochaines années qui sous-tendrait l'appui intégré du système des Nations Unies au renforcement des capacités statistiques nationales aux niveaux mondial, régional et national.

Conclusion 1 : Les entités du système des Nations Unies à l'échelle mondiale, régionale et nationale ont apporté une contribution importante au renforcement des capacités nationales de production de statistiques. Les travaux que le système des Nations Unies a accomplis pour établir des normes statistiques ont été considérés comme un grand succès. Toutefois, des problèmes subsistent en ce qui concerne la qualité de la contribution à la production de statistiques, s'agissant en particulier de la coordination des activités, de la pérennité des résultats et de la pertinence des activités pour les priorités de toutes les parties prenantes nationales. Néanmoins, le système des Nations Unies doit tirer parti des succès obtenus, relever les défis et maintenir son rôle pilote dans ce domaine à l'échelle mondiale afin de pouvoir appuyer efficacement la mise en œuvre du Programme 2030.

Recommandation 1 : Dans le cadre de l'examen quadriennal complet 2017-2020, l'Assemblée générale devrait faire du renforcement des capacités statistiques nationales une priorité stratégique majeure des entités du système des Nations Unies portant sur la production, la diffusion et l'utilisation de statistiques officielles, et elle devrait demander à tous les États Membres de réorienter les ressources financières nécessaires en faveur de ces trois domaines.

Conclusion 2 : Bien que le système des Nations Unies ait aidé les États Membres à renforcer leurs capacités de production de statistiques, il faut faire plus pour concrétiser le message fondamental de la Commission de statistique de l'ONU, à savoir : de meilleures données pour une vie meilleure. Le système des Nations Unies n'a pas toujours considéré les statistiques comme un enjeu de la gouvernance nationale et n'a pas fait assez pour promouvoir et faciliter l'utilisation de statistiques en vue de la réalisation des objectifs nationaux de développement. L'utilisation efficace de statistiques par les décideurs, la société civile et le secteur privé est indispensable si l'on veut que les pays puissent atteindre les objectifs de développement durable et faire mieux que simplement suivre les progrès accomplis dans leur réalisation, d'où la nécessité d'apporter un soutien au renforcement des capacités nationales pour étudier sous tous leurs aspects les multiples données souvent produites par les systèmes nationaux de statistique et entreprendre une analyse plus approfondie, non seulement des tendances, mais aussi des causes sous-jacentes des obstacles à la réalisation des objectifs nationaux de développement.

¹³ On trouvera dans le document publié sous la cote A/71/431, le rapport du Corps commun d'inspection (JIU/REP/2016/5), y compris l'évaluation dans son intégralité et une annexe technique.

Recommandation 2 : Dans le cadre de l'examen quadriennal complet 2017-2020 et du suivi du Programme 2030, l'Assemblée générale devrait réaffirmer que le but principal de l'appui apporté par le système des Nations Unies au renforcement des capacités statistiques nationales est l'utilisation des statistiques nationales pour contribuer à la réalisation des objectifs nationaux de développement, dont les objectifs de développement durable, et à cet égard, elle devrait demander aux organismes des Nations Unies de tout mettre en œuvre pour soutenir la réalisation de ce but.

Recommandation 3 : Les chefs de secrétariat des entités des Nations Unies qui œuvrent au renforcement des capacités statistiques nationales devraient établir un réseau (un groupe de travail ou une équipe spéciale) qui ferait le lien entre leurs services chargés de l'élaboration des politiques, des programmes et des statistiques afin de déterminer comment améliorer l'appui apporté aux parties prenantes nationales pour qu'elles utilisent plus efficacement les statistiques en vue de la réalisation des objectifs nationaux de développement, et ils devraient définir des orientations communes à l'ensemble des entités concernées.

Conclusion 3 : Le système des Nations Unies n'est pas encore vraiment en mesure d'accroître sa contribution, et la qualité de cette contribution, au renforcement des capacités statistiques nationales dans le nouvel environnement statistique mondial. Le Programme 2030 soulève des difficultés mais offre aussi des possibilités, d'où la nécessité d'une action plus efficace. Malgré les travaux en cours du groupe de haut niveau, qui peuvent renforcer le rôle moteur du système des Nations Unies dans le cadre du dispositif statistique mondial, il n'existe à l'heure actuelle aucun plan d'ensemble qui préciserait les rôles respectifs des différentes entités des Nations Unies à l'appui des efforts de renforcement des capacités statistiques nationales, ou la répartition du travail entre elles. En outre, le niveau d'investissement dans ces organismes risque d'être insuffisant si ceux-ci doivent piloter les mesures intégrées prises par le système des Nations Unies pour faire face à la révolution actuelle des données pour le développement durable. Depuis l'an 2000, le renforcement des capacités statistiques nationales a été l'une des multiples priorités du système des Nations Unies à l'appui de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, mais si le système veut mener à bien la réalisation des objectifs de développement durable, il faudra qu'il accorde une plus grande importance à cette partie de ses travaux et envisage de revoir les mandats des principales entités des Nations Unies participantes.

Recommandation 4 : Dans le cadre de l'examen quadriennal complet 2017-2020 et du suivi du Programme 2030, l'Assemblée générale devrait prier le Secrétaire général d'élaborer un cadre stratégique pour les cinq prochaines années concernant l'appui intégré du système des Nations Unies au renforcement des capacités statistiques nationales aux niveaux mondial, régional et national, en précisant les rôles et les domaines de travail des entités concernées à ces trois niveaux.

Conclusion 4 : À l'échelle nationale, les entités du système des Nations Unies n'agissent pas toujours de façon concertée, cohérente et intégrée lorsqu'elles appuient le renforcement des capacités statistiques nationales. Souvent, cet appui prend la forme d'initiatives isolées fréquemment inspirées par des programmes mondiaux, et exécutées par le truchement d'un large éventail de partenaires nationaux. Bien que dans certains pays cette diversité de l'appui ait été (dans une certaine mesure) prise en compte à travers des programmes conjoints des Nations

Unies, en général l'approche du renforcement des capacités statistiques nationales en tant que système a soulevé des difficultés. En l'absence de coordination et de cohérence, il devient plus difficile pour le système des Nations Unies d'apporter un soutien plus étoffé aux États Membres pour l'élaboration de mécanismes de portée générale à l'appui de la production et de l'utilisation de statistiques. À cet égard, il faut consolider les bureaux des coordonnateurs résidents des Nations Unies en les dotant de capacités statistiques pour assurer une intégration plus poussée des actions menées par le système des Nations Unies dans le renforcement des capacités statistiques nationales.

Recommandation 5 : Dans le cadre de l'examen quadriennal complet 2017-2020, l'Assemblée générale devrait faire en sorte que le renforcement des capacités statistiques nationales soit un domaine d'intervention stratégique pour toutes les équipes de pays des Nations Unies, en prenant acte du fait que ce rôle variera sensiblement entre pays, en fonction de la décision prise par les autorités nationales.
